



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/11/2019

Dossier complet le :

28/11/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0264

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DES LOCAUX DE MIA MAO DANS LA HALLE AUX CUIRS A PARIS 19e

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MIA MAO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PERRINE Arnaud - Co gérant

NOWAK Michaël - Co-gérant

RCS / SIRET

8 4 3 9 6 5 0 2 1 0 0 0 1 0

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 44 - Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Aménagement et réhabilitation partiels de la Halle aux Cuir à usage culturel et de loisirs (salles de spectacle) pour Mia Mao - Effectif maximum prévu : 2 996 personnes
Sous catégorie et soumis à examen au cas par cas : Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1000 p.	Halle aux Cuir : bâtiment existant construit de 1959 à 1963, dans l'emprise actuelle du Parc de la Villette sur une parcelle de 10 694m ² Surface aménagée par Mia Mao : environ 2400m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet intègre à la fois :

- Des aménagements intérieurs en majorité, avec la création de deux salles de spectacle, d'une capacité de 2500 et 496 personnes et d'équipements associés (loges, régies, bars...) .
- Quelques travaux extérieurs également, avec modification restreinte de façades et création d'escaliers et monte-PMR dans le jardin.

Il prévoit sur une partie du niveau RDC haut de la Halle aux cuir, des activités de concerts et de diffusion de musique, de conférences, d'expositions artistiques. Les activités sont regroupées en deux ERP indépendants. Le premier, de 1ère catégorie, accueille un maximum de 2 500 personnes, personnel compris, et intègre les bureaux de l'exploitant ; le second, de 3e catégorie, accueille un maximum de 496 personnes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de la société Mia Mao répond à plusieurs objectifs, notamment en lien avec l'intérêt général :

- Répondre au besoin de l'association Glazart de reloger ses activités actuellement présentes au niveau de la Porte de la Villette, dans un foncier pour lequel elle dispose d'un bail précaire et révocable en 3 mois.
- Pérenniser et amplifier une activité de loisirs et culture stratégique, de concert et musiques actuelles amplifiées, dans un environnement compatible et qualitatif.
- Poursuivre le renouvellement urbain du quartier à l'interface entre le Parc de la Villette à Paris 19ème et les Moulins de Pantin, et favoriser l'animation urbaine et paysagère des bords du Canal de l'Ourcq.
- Engager la rénovation architecturale de la Halle aux Cuirs, bâtiment du patrimoine industriel parisien qui présente des signes de vétusté.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu courant 2020 et la livraison courant 2021.

Les travaux concerneront principalement le réaménagement intérieur du bâtiment de la Halle aux Cuirs :

- Création d'ouvertures complémentaires au Niveau R+1 du grand "mur pignon" Sud en béton brut , actuellement "aveugle", pour éclairer les bureaux de Mia Mao ;
- Renouvellement des châssis présents sur le bâtiment;
- Conservation avec reprises ponctuelles d'étanchéité des toitures;

De plus, 4 escaliers reliant le Jardin 21 au RDC haut de la Halle aux cuirs seront aménagés en structure métallique la plus légère et et "transparente" possible.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la Halle aux Cuirs accueillera des activités de concerts et de diffusion de musique, de conférences, d'expositions artistiques. Les activités sont regroupées en deux ERP indépendants (avec dispositifs de franchissement entre les deux ERP). Le premier, de 1ère catégorie, accueille un maximum de 2 500 personnes, personnel compris, et intègre les bureaux de l'exploitant ; le second, de 3e catégorie, accueille un maximum de 496 personnes, personnel compris. Les deux ERP sont éligibles au statut de CINASPIC (Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics d'Intérêt Collectif). La fréquentation prévisionnelle annuelle s'élève à 200 000 personnes/an et consiste en un déplacement d'une salle de spectacle existante, qui accueille déjà son public sur le site actuel.

En termes de circulation, le réseau viaire ne sera pas modifié, l'objectif étant de favoriser l'accès au site par les transports en communs qui foisonnent dans le secteur (RER E, métro 5 et 7, tramway T3b) et l'usage des modes actifs (le long du Canal de l'Ourcq notamment). L'accès du site pour les taxis et chauffeurs privés est également prévu, compte-tenu de l'importance de ce mode de transport pour l'accès aux salles de spectacle actuellement.

D'un point de vue acoustique, le bâtiment sera isolé pour éviter le transfert du bruit vers l'extérieur. Par ailleurs, le site ne se trouve pas dans une zone résidentielle et se prête donc à une activité nocturne sans causer de gênes pour les riverains.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La décision de l'autorité environnementale sera jointe au Permis de construire qui sera déposé dans le cadre du projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle 000 CK 11 :	10 694m ²
Surface de la parcelle 000 CK 3 :	1 709m ²
Surface de la halle existante :	14 748m ²
Surface de plancher aménagée :	2 400m ² env.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

2 rue de la Clôture
75019 Paris

Références cadastrales :
Section CK
Parcelles n°3 et 11

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 23' 42" E Lat. 48° 53' 49" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la ZNIEFF la plus proche de type 1 est le Parc Départemental Georges Valbon située à la Courneuve.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, aucun arrêté de biotope ne couvre la commune de la Ville de Paris.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la commune de Paris est concerné par le PPBE adopté par le Conseil de Paris les 16 et 17 mars 2015. De plus, le site est localisé à proximité immédiate du Boulevard Périphérique de catégorie 1 selon l'arrêté Préfectoral du 15/11/2000, la voie ferrée de catégorie 1, l'avenue du Général Leclerc de catégories 2 et 3, la rue Magenta de catégorie 4, l'avenue Edouard Vaillant de catégorie 3.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site est situé à moins de 500m d'un Monument Historique : l'Hôtel de Ville de Pantin est inscrit à l'inventaire supplémentaire MH, le 31/05/2017 (réf. PA93000074). Il n'existe pas de covisibilité entre les 2 bâtiments.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé partiellement (partie sud, située en limite du canal de l'Ourcq) en classe B selon la cartographie CARMEN (= zones potentiellement humides mais dont le caractère et les limites restent à vérifier et à préciser). Or, le caractère et les limites actuelles ne caractérisent pas un état de zone humide étant sur un sol en place remblayé et planté totalement anthropisé.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la ville de Paris est couverte par un PPRI, approuvé par le département de Paris le 19 avril 2007. Le site, situé dans le 19 ^e arrondissement, n'est pas directement concerné par le PPRI. Selon la cartographie CARMEN, le site est dans un périmètre de risques de mouvements de terrain et de recherche des poches de dissolution du gypse antéludien. Cependant, la Direction des Carrières a fourni une fiche de renseignements spécifiques au site, indiquant qu'elle ne formulera pas de prescriptions spéciales, le terrain étant situé en dehors des zones de susceptibilité.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, selon les cartographies CARMEN et GEORISQUES, le site n'est pas considéré comme pollué. Dans un rayon de 500m, 1 site ICPE en activité est repéré par GEORISQUES : SNCF GEODIS. La base GEORISQUES identifie également une exposition à des canalisations de matières hydrocarbures dans un rayon de 500m. Selon GEORISQUES-BASIAS, plusieurs sites inactifs dans un rayon de 500m. Selon GEORISQUES-BASOL, pas de sites pollués voisins dans un rayon de 500m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site est en zone de répartition des eaux, dans l'aquifère sablo-argileux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site n'est pas compris dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine. Selon la cartographie CARMEN, le périmètre le plus proche du site concerné par un captage d'eau potable est situé sur la commune de Saint-Denis.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site n'est pas compris dans un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, Cf. annexe , le site n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. Les deux sites les plus proches sont : à environ 4.5km le Parc Départemental Georges Valbon sur la commune de la Courneuve et à environ 4km le Parc Les Guilands sur la commune de Montreuil. (ZPS FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site n'est pas situé à proximité d'un site classé. Le site classé le plus proche est le Parc des Buttes Chaumont à Paris et est à une distance d'environ 1.8km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer une augmentation des besoins en eau potable du secteur, en particulier lors de pics de consommation en période de spectacles. Toutefois, Glazart existe déjà actuellement au niveau de la Porte de la Villette et le projet consiste en un déménagement d'une activité existante, qui engendre déjà des besoins en eau potable de même nature. L'évolution de la fréquentation attendue en lien avec le déménagement du projet va néanmoins entraîner une augmentation des besoins qui devrait toutefois être maîtrisée via l'utilisation d'appareils hydro-économiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit que très peu de démolitions, seules quelques parties de la structure et du second œuvre étant déposés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente que peu d'intérêt en termes de qualité des milieux mais il pourrait avoir un rôle positif en termes de restauration de la continuité écologique le long du Canal de l'Ourcq et en lien avec le Parc de la Villette, grâce à l'augmentation des surfaces végétalisées, en particulier sur le bâtiment.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la rareté des habitats existants (site déjà urbanisé), le projet n'aura pas d'incidences sur le réseau Natura 2000. Les incidences indirectes seront également moindres car la zone est globalement déjà urbanisée, n'engendrant pas de nuisances ou de rejets dangereux pour la faune et la flore.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité de périmètres de protection ZNIEFF.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est globalement déjà urbanisé, le projet se concentrant en majorité sur un réaménagement intérieur du bâtiment. Toute dynamique de renouvellement urbain tel que prévu dans ce projet de rénovation permet en outre de maîtriser la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols qui auraient pu être observées par ailleurs.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité du boulevard périphérique parisien. Le risque de transports de matières dangereuses est donc existant. De plus, le site est également proche de l'axe ferré Paris-Strasbourg. Toutefois, le fret ferroviaire est non majoritaire sur la ligne.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave par remontée de nappe, d'après la base de données Géorisques. Toutefois, les études géotechniques réalisées pour le projet ont permis de vérifier que la nappe phréatique se situait à 17m de profondeur et que le risque était donc très limité voire nul.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendrera aucun risque sanitaire pour son environnement.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation des besoins en transport. Toutefois, ces flux ne devraient pas entraîner d'impacts sur le fonctionnement urbain du secteur, notamment car, du point de vue des salariés, on considère les besoins en transports comme non notables, le projet prévoyant une trentaine de personnes (bureaux, etc.) de façon permanente seulement. S'agissant du public, le site est adapté, tout comme l'offre de transport en commun parfaitement calibrée, pour l'accueil de ce projet sans perturbation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des niveaux sonores intérieurs élevés. Toutefois, une isolation acoustique est prévue afin d'éviter tout transfert du son vers l'extérieur et vers les autres niveaux du bâtiment. ----- D'après les cartographies de BruitParif, le secteur de projet Mia Mao est concerné par les nuisances sonores issues des voies routières notamment le périphérique et les voies à proximité ; de voie ferroviaire (tramway, RER, LGV).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux ne concernent que très peu l'extérieur du site. Par conséquent, le soulèvement et la diffusion de poussières seront rares.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La vocation de salles de concert du site n'engendrera pas d'émissions directes de polluants dans l'air.</p> <p>Des émissions indirectes surviendront par l'usage des véhicules motorisés personnels des futurs usagers. Celles-ci seront toutefois mineures (voir chapitre transport).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets d'eaux usées en phase d'exploitation correspondront aux rejets en lien avec l'activité du site, qui seront raccordés aux réseaux collectifs. Aucun effluent spécifique n'est prévu.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le site engendrera une augmentation de la production de déchets (ménagers) qui seront pris en charge par la collecte existante. Toutefois, cet impact reste globalement limité, dans la mesure où le public sera présent sur le site durant des plages horaires limitées. Par ailleurs, le projet consiste en un déplacement d'une salle de spectacle existante, qui génère déjà des résidus sur son site actuel.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des projets sont prévus ou en cours de réalisation à proximité du site au sein ou aux alentours des communes de Paris et Pantin, et sont susceptibles d'engendrer des effets cumulés avec le projet :

- Projet de la Porte de la Villette ;
- ZAC EcoQuartier de la Gare de Pantin.

Des modifications cumulatives surviendront donc sur :

- les consommations/ rejets d'eau, d'énergie et de déchets: en phase d'exploitation;
- l'accessibilité aux transports en communs.

Toutefois, les impacts du projet de rénovation de la Halle aux Cuirs restent relativement limitées comparativement aux projets d'aménagement globaux prévus à proximité. Considérant qu'il s'agit d'un déplacement d'activité depuis le site de la Porte de la Villette à 500 mètres de La Halle aux cuirs.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une pré-évaluation des incidences a été effectuée, et est disponible en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une conclusion de la pré-évaluation des incidences du projet figure en fin du document annexé au présent formulaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PRE-EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET MIA MAO/LA HALLE AUX CUIRS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

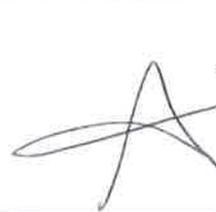
Paris

le.

25/11/19

Signature

Michaël NOWAK,
co-gérant

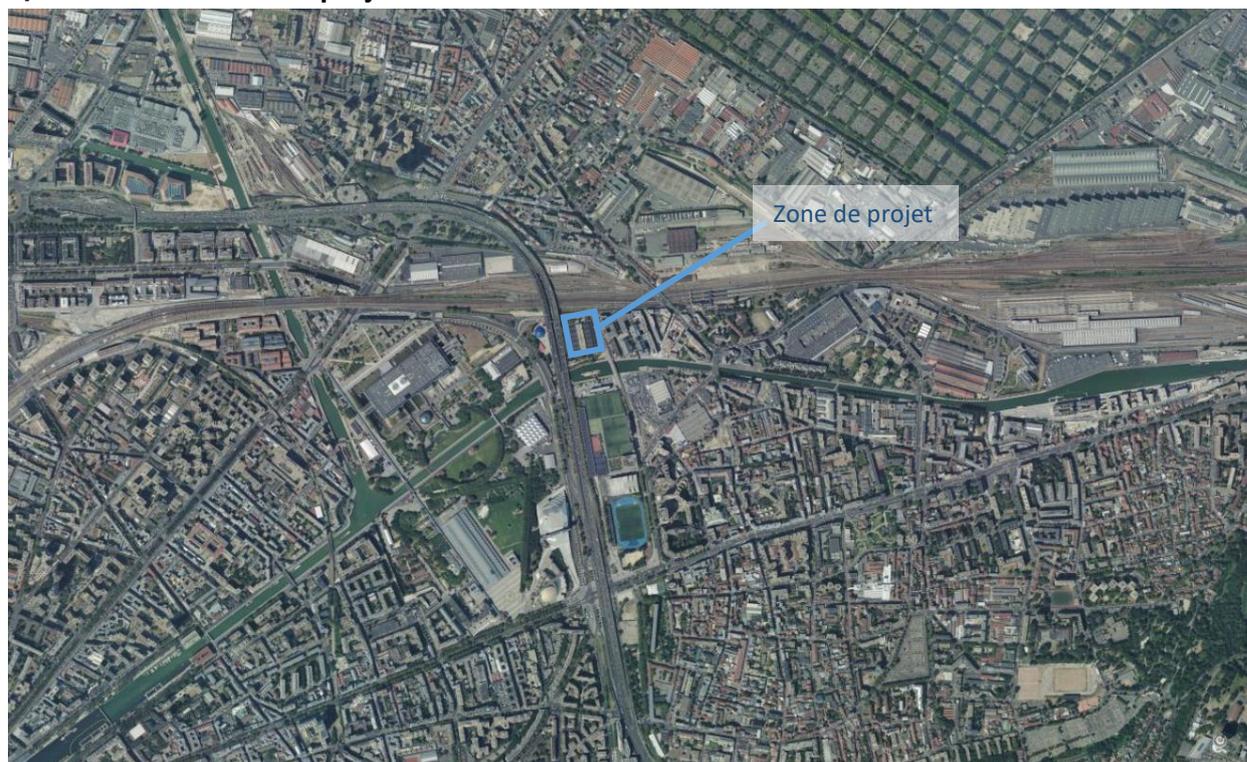


Arnaud PERRINE
co-gérant

ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS, PERMIS DE CONSTRUIRE DU PROJET MIA MAO SUR LE SITE DE LA HALLE AUX CUIRS

I. Annexes obligatoires

1/ Plan de situation du projet



Localisation du projet 1 : 20000^{ème} (Source : Géoportail)

2/ Photographies, points et dates des prises de vues

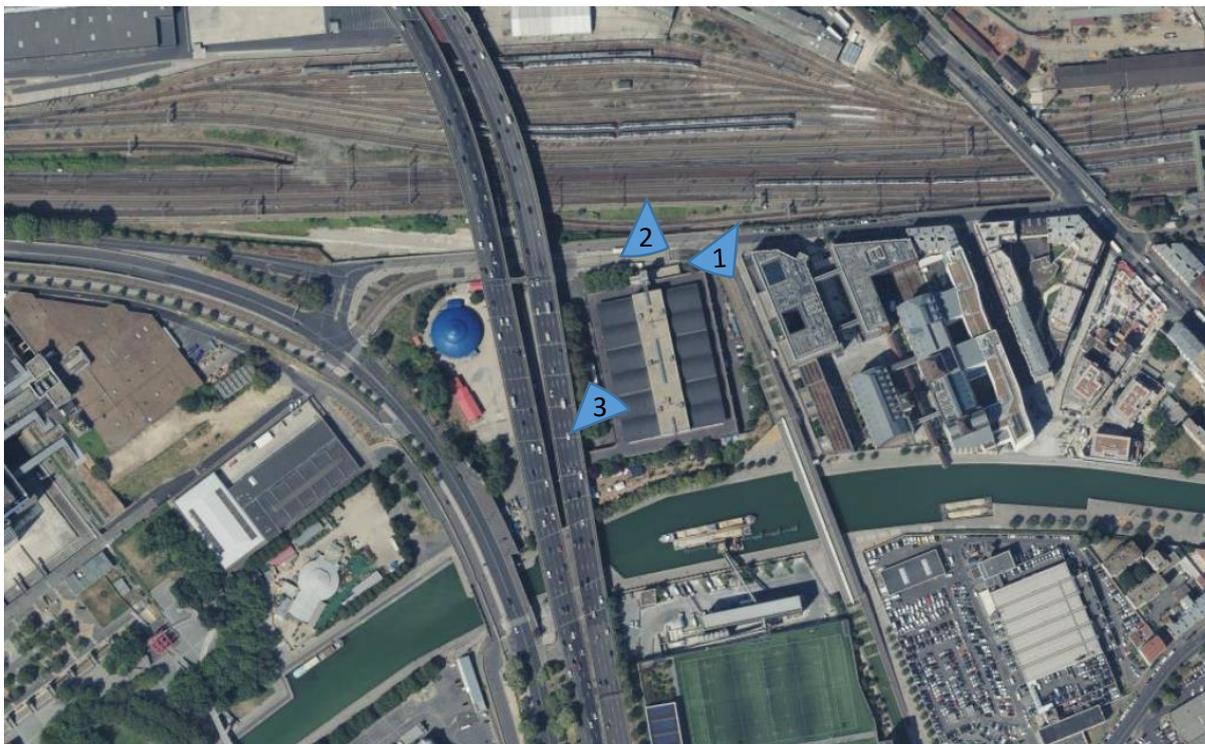
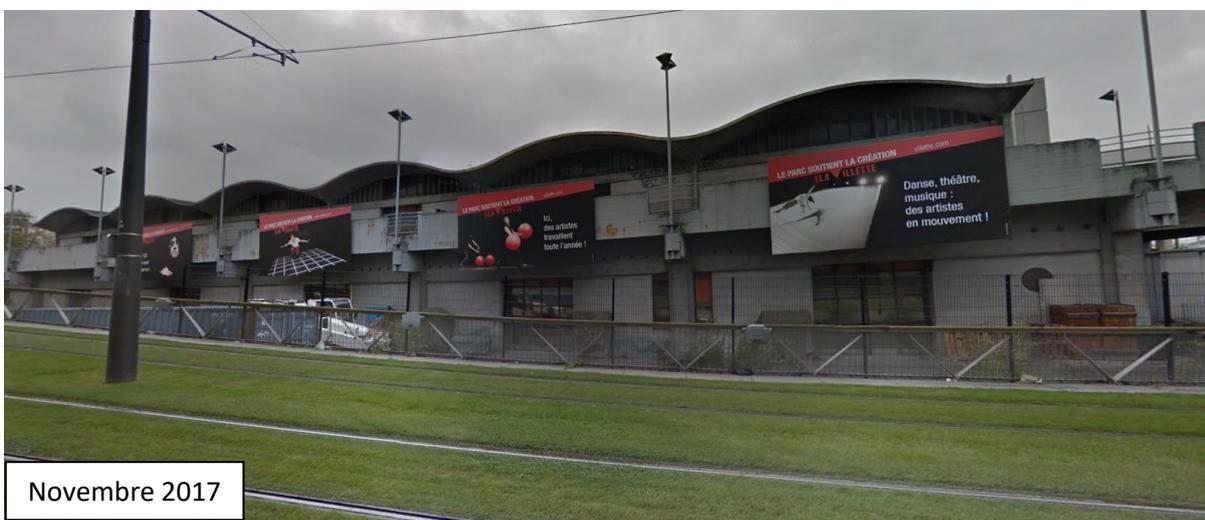


Photo 1 :



Novembre 2017

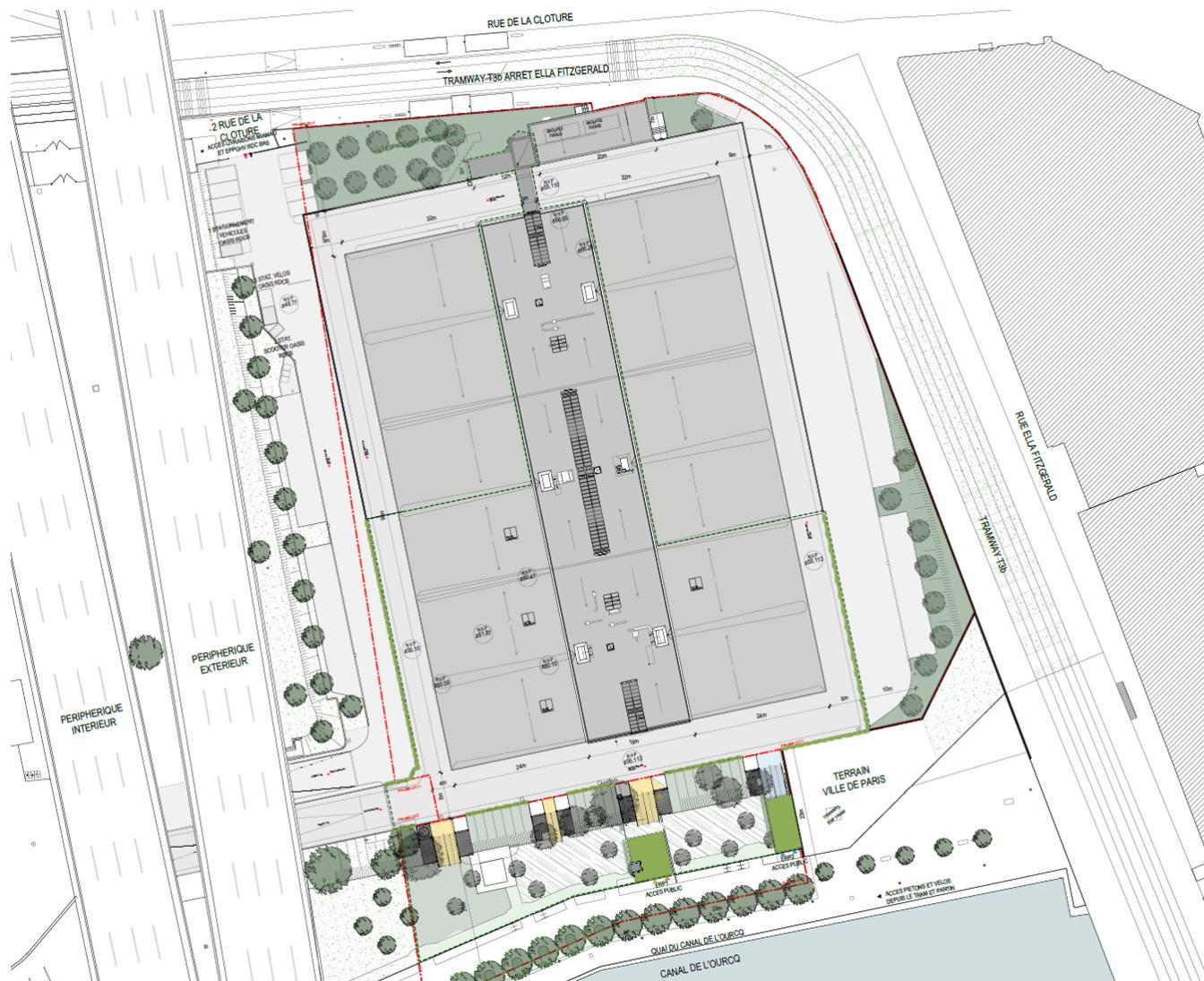
Photo 2 :



Photo 3 :

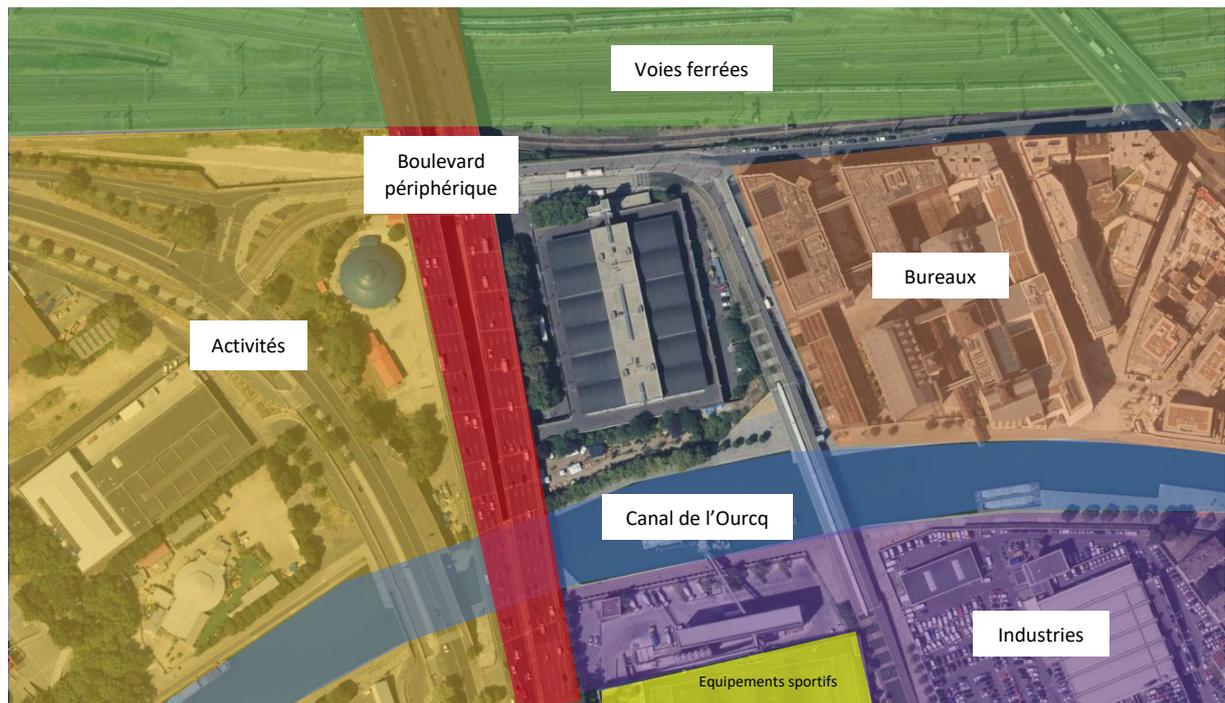


3/ Plan du projet



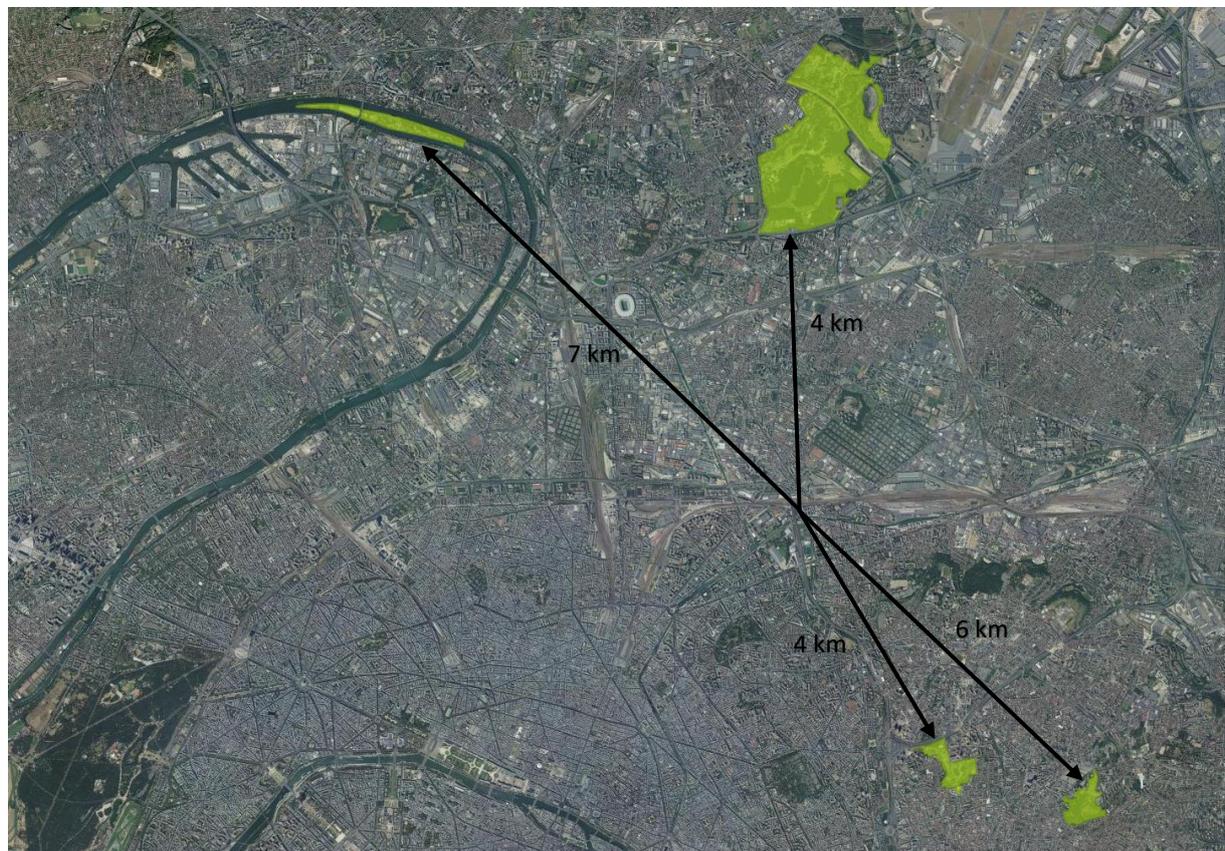
Plan masse du projet (Source : Agence d'architecture Philippe Pumain)

4/ Plan des abords du projet



Plan des abords du projet décrivant les fonctions à proximité

5/ Site Natura 2000



Site Natura 2000 aux alentours du projet (source : Géoportail)